



EDITION
2024

JE **M'INFORME** JE ME PROTÈGE

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

R!SQUES MAJEURS



DOCUMENT
À CONSERVER



LE MOT DU MAIRE



Chères Jarroises, Chers Jarrois,

En Isère, de très nombreuses communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. La commune de Jarrie ne fait pas exception, puisqu'elle est potentiellement soumise aux deux types de risques. Avec les élus du conseil municipal, nous sommes très sensibles au sujet : depuis de nombreuses années, nous mettons en place des outils qui, si un problème survient, permettent de mettre en sécurité les Jarroises et les Jarrois dans les meilleures conditions possibles.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé en 1994 et dont la dernière mise à jour date de 2023, fait l'objet d'exercices réguliers. En octobre 2023, le PCS a été réellement déclenché suite à une coupure d'électricité impactant Basse-Jarrie et suite à des ruissellements lors d'intempéries qui ont causées des inondations. Il a pleinement joué son rôle d'aide à la décision en situation de crise.

D'autres outils existent, comme les réseaux sociaux, l'application ville CityAll et les panneaux lumineux qui permettent de relayer l'alerte auprès des populations ou encore le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document est essentiel ! Il vous permet de connaître les consignes de sécurité à appliquer selon chaque type de risques. Alors lisez-le et gardez-le à portée de main pour pouvoir l'utiliser en temps voulu !

Bien chaleureusement,

Raphaël Guerrero,

Maire de Jarrie

Vice-Président du Service

Département d'Incendie et de Secours (38)



SOMMAIRE

RISQUES NATURELS



Inondations et crues torrentielles p 5-6



Ruines de Séchilliennep 7



Risques météorologiques p 8



Canicule p 9



Feux de forêtsp 10



Mouvements de terrain et chutes de blocs.....p 11



Séismes p 12-13

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Risques industriels..... p 15-16



Transport de matières dangereuses p 17-18-19



Ruptures de barrage p 20-21

ACTIONS COMMUNALES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) p 22

FR-Alert / Application ville de Jarrie CityAll..... P 23

Exercices et autres moyens.....p 24-25

Bon réflexes / Numéros et kit d'urgence p 26-27

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur correspond à la survenue d'un événement perturbateur qui peut entraîner des effets néfastes pour les populations, les biens et l'environnement. Le risque majeur est caractérisé par une faible fréquence d'apparition et une forte gravité.

L'aléa est un phénomène dangereux caractérisé par sa probabilité de survenue et par son intensité (ampleur du phénomène). Exemple : hauteur d'une crue



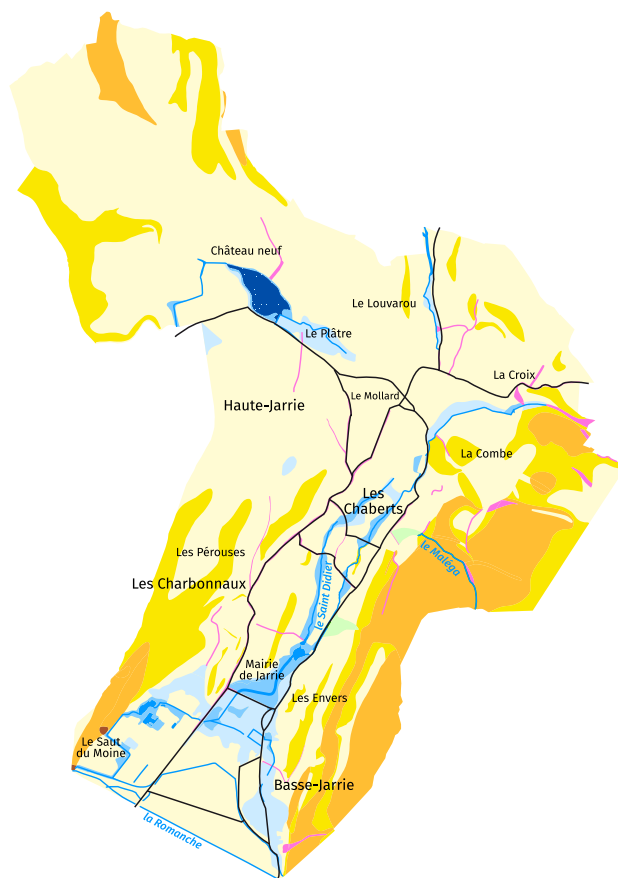
Le ou les enjeux sont les cibles susceptibles d'être impactées par l'aléa (populations, biens, écosystèmes). Ils sont caractérisés par leurs niveaux d'exposition (vulnérabilité) face aux risques.

Le risque majeur est la conjonction de l'aléa et d'un ou plusieurs enjeux. (Exemple : inondation des habitations et des sols)

Tous ces événements font l'objet de mesures de prévention et de protection afin que ceux-ci ne se produisent pas ou aient des conséquences les plus réduites possibles dans l'objectif de réduire la vulnérabilité de la population de Jarrie.

RISQUES NATURELS

	Faible	Moyen	Fort
Inondations :			
Crues rapides des rivières			
Inondations en pied de versant			
Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels			
Ravinements et ruissellements sur versant			
Mouvements de terrain :			
Glissements de terrain			
Chutes de pierres et de blocs			
Ruisseau couvert			
Courbes de niveau (équidistance 5m)			
Etang			
Bassin d'orage ou de décantation			



INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

Les crues de la Romanche

La Romanche, au cours de l'histoire, a provoqué de nombreuses crues. En juillet 2012, la préfecture de l'Isère a établi une nouvelle carte du risque inondation et défini ainsi les limites du nouveau Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Romanche. Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) est chargé de l'entretien des berges et des digues de protection autour du lit de la Romanche. Aujourd'hui, grâce aux différents travaux réalisés, le risque de crue est considéré comme faible.

Les crues torrentielles

Deux ruisseaux traversent la commune de part en part : Le Saint-Didier et le Maléga. Suite à de fortes pluies, des crues torrentielles peuvent se déclencher et faire sortir l'eau du lit des ruisseaux pour se répandre dans les terrains limitrophes. Depuis le début des années 2000, la mairie a engagé une série de travaux et a créé deux bassins de rétention le long des cours d'eau (1000 m3 aux Rivollets, 2000 m3 entre le domaine et la route de Bon Repos) et un bassin de dégrèvement de 150 m3 en amont du collège.

Les montées de nappe phréatique

Au hameau du Plâtre, en proximité immédiate avec la zone marécageuse de l'étang de la réserve naturelle, un risque d'inondation existe par montée de la nappe phréatique.

Le 14 décembre 2023, suite à plusieurs jours consécutifs d'importantes précipitations, la zone du Plâtre ainsi que la route de l'Électrochimie ont été inondées. Il a fallu attendre quelques heures pour que l'eau redescende et que les voitures puissent à nouveau circuler sans difficulté.



Le 20 octobre 2023, de forts cumuls de pluie ont engendré des inondations dues au ruissellement. Le Maire a activé le Plan Communal de Sauvegarde ce jour-là afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



POUR S'INFORMER

Météo France diffuse quotidiennement des cartes de vigilance où le niveau de risque est symbolisé par des couleurs allant du vert au rouge.

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>



QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

En prévision, penser à :



Mettre au sec les meubles, objets, produits (papiers d'identité, d'assurance ordonnances, etc.)



Amarrer les cuves, prendre des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques)



Faire des réserves d'eau potable



Se préparer à une éventuelle évacuation et préparer son kit d'urgence

Dès le début de l'alerte (dans la mesure du possible)



Obturer les entrées d'eau (portes, fenêtres)



Couper le gaz et l'électricité

Pendant l'alerte



Monter à l'étage, sinon sur un point haut



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Allumer la radio (France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 FM)



Ne pas entreprendre une évacuation, sauf sur l'ordre des autorités



Ne pas s'engager sur une route inondée, ni à pied ni en voiture, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

Après



Aérer et nettoyer les pièces



Ne rétablir le gaz ou l'électricité que si l'installation est sèche



Chauffer dès que les conditions le permettent



RUINES DE SECHILIENNE

Les Ruines de Séchilienne est le nom d'une montagne située sur la commune de Séchilienne. De par la roche qui la compose (micaschiste), très friable, des blocs et des roches se détachent régulièrement et finissent leur course en fond de vallée, en particulier suite à des événements météorologiques comme les successions de gel/dégel en hiver et les fortes précipitations.

Aujourd'hui, les experts s'accordent sur un scénario probable d'une chute de roches de 3 millions de m³ maximum en une ou plusieurs fois. En cas d'éboulement très important, les roches pourraient former un barrage retenant l'eau de la Romanche. Selon les dernières études réalisées, l'eau devrait finir par recouvrir l'obstacle et l'éroder avec le temps. La crainte de l'inondation massive en contre-bas de la retenue d'eau a fait place à un faible risque de crue de la Romanche. Suite à la réévaluation du risque, il apparaît dans le PPRI que la commune de Jarrie ne serait pas inondée.





LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques intenses tels que les tempêtes, orages et pluies abondantes, canicules, sécheresses, chutes de neige, etc.

Divers épisodes météorologiques intenses se sont succédés ces dernières années en France (tempête Xynthia en 2010, Alex en 2020, etc.). Depuis 1999, Météo France a mis en place un système d'alerte (vert à rouge). En cas d'alerte, les maires sont prévenus de l'imminence du risque et peuvent alors prévenir leurs administrés. La population est informée par un bulletin de vigilance de Météo France consultable sur leur site et leur application. Le niveau de vigilance est relayé chaque jour à la télévision et à la radio.



QUE FAIRE EN CAS DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE ?

En prévision, penser à :



Réaliser régulièrement l'entretien des arbres (élagage, abattage)



Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés

Pendant l'alerte



Fermer portes et fenêtres



Débrancher les appareils électriques en cas d'orage



Allumer la radio (France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 FM)



Téléphoner et se déplacer uniquement en cas d'urgence



Éviter les déplacements et utiliser des équipements spéciaux en cas de neige abondante



Ne pas s'approcher des lignes électriques à terre



"Ça s'est passé en 2012"

Le 28 octobre 2012, des chutes de neiges inhabituelles couvrent rapidement la commune d'un manteau neigeux de 50 à 60 cm, provoquant des dégâts importants sur les arbres et le réseau de distribution d'électricité. Le Maire déclenchera le PCS à 10h et ne le lèvera qu'à 18h30. Pendant tout ce temps, Basse-Jarrie est resté sans électricité.



CANICULE

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35°C le jour et 22°C la nuit durant plusieurs jours).

Une veille saisonnière nationale est activée du 1er juin au 15 septembre. Dès la vigilance orange « canicule », la ville de Jarrie, en lien avec le CCAS, déclenche le Plan Communal de Sauvegarde afin de minimiser les conséquences pour les personnes vulnérables (ouverture de bâtiments climatisés par exemple).

Vous êtes ou vous connaissez une personne âgée, handicapée ou isolée, contactez le CCAS de Jarrie au : 04 76 68 88 01

afin qu'elle soit inscrite au registre « canicule ». Les agents se relayent pour appeler les personnes inscrites afin de prendre de leurs nouvelles et s'assurer qu'elles connaissent les bons gestes pour se préserver des effets de la chaleur.



QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?



Boire beaucoup d'eau et manger normalement



Ne pas sortir aux heures chaudes (de 11h à 21h)



Limiter vos activités physiques



Prendre des nouvelles des personnes vulnérables (personnes âgées, isolées)



Mouiller et se rafraîchir le corps plusieurs fois par jour (au moins le visage et les avant-bras)



Fermez les fenêtres et les volets la journée et ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais

Le 23 août 2023 à 12h, le département de l'Isère a été placé en vigilance rouge «canicule» jusqu'au 25 août 2023 à 22h. Le Maire a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde, un programme adapté a été appliqué pour les enfants au centre aéré, la salle Malraux climatisée a été réquisitionnée. Un plan «canicule» a été élaboré au sein de la mairie de Jarrie dans le but de déterminer les procédures à appliquer en cas de vigilance orange et rouge «canicule».



"Ça s'est passé en 2023"

CANICULE INFO SERVICE
0800 06 66 66

Numéro vert gratuit

depuis un poste fixe en France métropolitaine, de 9h à 19h.
Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour se protéger et adopter les bons réflexes en cas de fortes chaleurs



LES FEUX DE FORÊT

La commune de Jarrie est vaste et s'étend sur 1326 hectares. Une partie importante de ces terrains est couverte de forêts et de prairies. Les incendies se déclarent lorsque les conditions météorologiques sont favorables (sécheresse prolongée, vent, imprudence, etc.). Les incendies peuvent aussi se déclencher lors d'un écobuage mal maîtrisé sur un terrain agricole. Jarrie n'a jamais connu d'incendie important.

"Ça s'est passé en 2019"

Le 5 mars 2019, le secteur de la Balme/Rivollet a pris feu, sûrement suite à un écobuage interdit et mal maîtrisé. Le Maire donnera l'alerte et il ne faudra pas moins de 3 camions citernes «Feux de forêt» pour venir à bout du sinistre.



QUE FAIRE EN CAS DE FEUX DE FORÊT?



Dans la nature

S'éloigner en se déplaçant face au vent



Respirer à travers un linge humide



En intérieur

Fermer et arroser les portes, volets et fenêtres



Occulter les aérations avec un linge humide



Se tenir informé de la propagation du feu (France Bleu Isère 98.2 ou 102.8 FM)



Se préparer à évacuer et emporter son kit d'urgence



Couper le gaz et l'électricité



Durant les périodes de forte sécheresse

Ne pas allumer de barbecue



Ne pas tirer de feux d'artifice ni de pétards



Ne pas jeter de mégot de cigarette par terre



Repérer les chemins d'évacuation

RAPPEL

le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral n°2013-322 0020 du 18 novembre 2013



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET LES CHUTES DE BLOCS

Il existe deux types de mouvements de terrains

- **Les glissements**, qui sont généralement lents ;
- **Les coulées**, qui sont des phénomènes beaucoup plus rapides.

Ils sont liés à la nature géologique du terrain et surviennent généralement suite à des événements climatiques (forte pluie, dégel, chaleur). La commune n'a pas connu d'accidents majeurs de ce type, mais étant donné le dénivelé des terrains présents sur Jarrie, le risque n'est pas exclu. Le secteur allant de la Croix de la Vue jusqu'au nord des Chaberts est considéré comme une zone à risque.

Les chutes de blocs

Il s'agit de mouvements brutaux causés par l'érosion, une forte pluviométrie, l'évolution de la végétation ou une fracturation du massif qui engendrent la chute de pierres. Le secteur concerné par ce risque est le Saut du Moine.

Le 14 décembre 2023, à la suite de plusieurs jours consécutifs de fortes précipitations, un talus s'est effondré sur l'avenue Général de Gaulle. La Métropole a protégé les lieux et mis en place une circulation en demi chaussée pour une durée indéterminée.

"Ça s'est passé en 2023"



QUE FAIRE EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN ?



Fuir la zone dangereuse



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



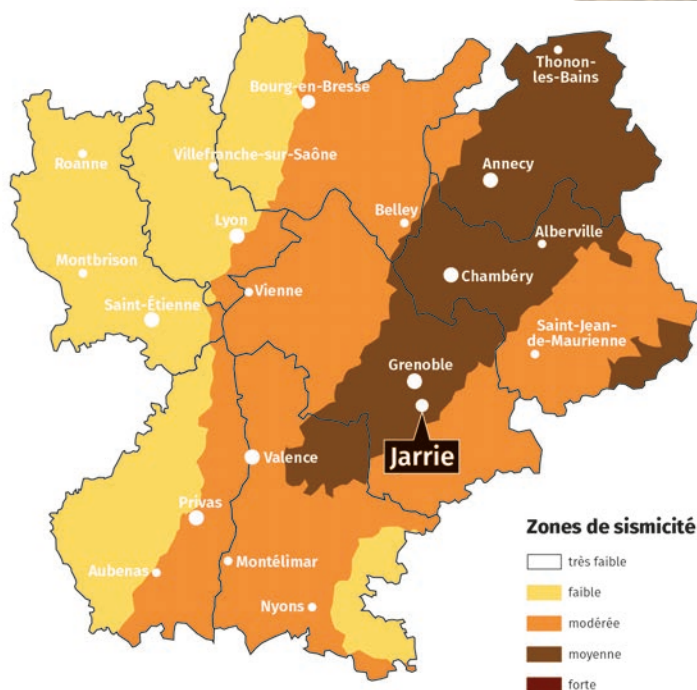


LES SEISMES

La commune de Jarrie, tout comme une grande partie du département de l'Isère, se trouve dans une zone sismique. Jarrie ainsi que l'ensemble des communes du bassin grenoblois est classée au niveau dit « moyen ». La commune et les villes voisines sont bâties sur des terrains constitués de plusieurs couches alluviales. En cas de séisme, les ondes libérées se propageront dans le sol, buteront et rebondiront plusieurs fois sur les massifs qui entourent la cuvette grenobloise avant de s'arrêter. C'est ce qu'on appelle un effet de site.

"Ça s'est passé en 2014"

Le 7 avril 2014, une secousse de magnitude 5 environ (épicerie Hautes-Alpes), a été ressentie dans toute la région grenobloise.



QUE FAIRE EN CAS DE SEISME ?

A l'intérieur



Se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres

A l'extérieur



S'éloigner des bâtiments, des arbres ou des lignes électriques

En voiture



S'arrêter et conserver sa ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse soit arrêtée



Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Après la secousse



Couper le gaz



Emporter les objets de première nécessité (couvertures, médicaments) et évacuer le bâtiment sans utiliser les ascenseurs



Écouter la radio (France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 FM)



N'utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence

ATTENTION AUX REPLIQUES !

Un séisme comporte une secousse principale, parfois accompagnée d'une ou plusieurs répliques les heures ou jours suivants.

"Ça s'est passé en 2016"

Des secousses légères sont régulièrement ressenties. Les 23 mai et 10 septembre 2016, des secousses de magnitude 2 environ sur l'échelle de Richter dont l'épicentre était à Vizille, ont été enregistrées.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Zonage réglementaire

- Périmètre d'exposition au risque toxique
(Gaz toxique pouvant provoquer l'intoxication des individus exposés)
- Périmètre d'exposition au risque de surpression
(Onde provoquée suite à une explosion pouvant déstabiliser les structures matérielles et causer des lésions chez l'homme)
- Périmètre d'exposition au risque thermique
(Exposition à un flux thermique lié à un incendie ou à une explosion pouvant provoquer des brûlures à des degrés variables)
- Transport de matières dangereuses
- Périmètre des usines
- Limite de la commune de Jarrie



LES RISQUES INDUSTRIELS

La commune accueille, depuis plus d'un siècle, des usines chimiques dont des entreprises classées dans la catégorie « SEVESO seuil haut ». Suite à l'accident d'AZF à Toulouse en septembre 2001, la loi du 30 juillet 2003 impose la mise en place d'un Plan de Prévention sur les Risques Technologiques (PPRT) des sites industriels classés. Le PPRT de la plateforme chimique de Jarrie a été révisé en mai 2015. Les mesures mises en place par les usines dans le cadre du PPRT ont permis de réduire considérablement le périmètre des risques sur la commune.

L'usine Arkema de Jarrie produit essentiellement du chlore et de l'eau oxygénée. Arkema produit également sur le site du chlorate de sodium, du chlorure de méthyle, et divers produits dérivés. Les risques industriels concernent principalement le stockage du chlore et du chlorure de méthyle, par la dispersion accidentelle d'un gaz dans l'air pouvant engendrer des intoxications et des brûlures : on parle du risque toxique. Le risque thermique (incendie) et de surpression (explosion) est considéré comme faible.

L'usine Framatome produit pour l'essentiel du zirconium et du hafnium destinés aux centrales nucléaires, mais aussi du chlorure de magnésium. Le risque principal concerne l'intoxication. Les risques d'explosion et d'incendie sont limités à l'enceinte de l'usine.



Le 10 novembre 2022, un début d'incendie a eu lieu dans le bâtiment de conditionnement du chlorate de sodium de l'usine Arkema. Plusieurs explosions ont eu lieu créant ainsi un important panache de fumées. La cause de l'explosion résulte d'une réaction explosive entre le plastique fondu des palettes soutenant les big-bags (grand récipient sous forme de sac souple utilisé pour contenir des matières sèches) de chlorate et le chlorate de sodium fondu. Suite à cela, 15 personnes ont été prises en charge pour des acouphènes et des chocs psychologiques. Les dispositifs de prélèvement d'air n'ont pas détecté de produits dangereux et toutes les eaux d'extinction de l'incendie ont été confinées sur le site.



LES RISQUES INDUSTRIELS

SIRENE D'ALERTE

Tout comme le risque barrage, il existe une sirène qui permet d'alerter les populations en cas d'accident chimique. Elle est testée le premier mercredi de chaque mois à 12h05. Il s'agit d'un son modulé, montant puis descendant de trois cycles de 1 minute et 41 secondes. Apprenez à le reconnaître pour vous mettre à l'abri au plus vite en cas d'alerte. La fin d'alerte est annoncée par un son continu de trente secondes.

<http://www.lesbonsreflexes.com/>
ou au 0800 50 73 05.



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT CHIMIQUE ?

En cas d'alerte (déclenchement de la sirène)



Se mettre à l'abri à l'intérieur du bâtiment le plus proche



En voiture : se garer, arrêter le moteur et rentrer dans le bâtiment le plus proche



Se confiner en fermant les fenêtres et les volets, en arrêtant et en bouchant les ventilations



Écouter la radio et suivre les consignes (France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 FM)



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Ne pas fumer et éteindre toute flamme



Ne pas téléphoner



Fin de l'alerte

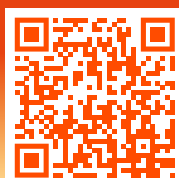
Je ne sors pas du local tant que je n'ai pas entendu le signal de fin d'alerte ou tant que les autorités n'ont pas diffusé la fin de l'alerte



J'aère le local

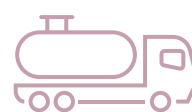


**ECOUTEZ LE
SIGNAL D'ALERTE**
en scannant
le QR Code



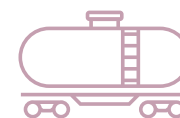
LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Disposant de plusieurs industries sur la plateforme chimique, la commune de Jarrie est tout spécialement concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses. Le risque est variable selon les produits transportés : physico-chimique, toxique, explosible, etc. En cas d'accident et en fonction du produit concerné, les conséquences peuvent être importantes pour l'homme et/ou l'environnement dans le périmètre autour de l'accident.



LE TRANSPORT PAR CAMION

Ce risque concerne pour l'essentiel les axes principaux qui desservent le site industriel (pour l'essentiel la RN85 et la D112). La traversée de la commune par la D112 est normalement interdite aux matières chimiques dangereuses : le transit doit s'effectuer par la Rocade Sud et la RN85. Les risques sont donc faibles et diffus. Les chauffeurs qui conduisent ces camions reçoivent une formation spécifique renouvelée tous les 5 ans.



LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Depuis de très nombreuses années, une partie de la production du site industriel de Jarrie transite tous les jours entre Jarrie et Pont de Claix sur la voie ferrée reliant Jarrie à Grenoble. Le risque d'accident est faible car ce mode de transport est l'un des plus sûrs. La perte de confinement d'un wagon est toujours possible et selon le produit transporté et la quantité libérée, il peut y avoir un risque d'incendie, d'explosion et d'intoxication aux abords de l'accident.



LES CANALISATIONS

Les usines de la plate-forme chimique utilisent également les canalisations ou pipe-lines pour transporter leurs matières dangereuses. Il s'agit d'un mode de transport considéré comme très sûr. Ces canalisations se concentrent le long de la RN 85 et sont au nombre de quatre : elles transportent du gaz naturel, de l'acide chlorhydrique, de l'azote et de l'oxygène. Une est enterrée et les trois autres sont aériennes. En cas de rupture de canalisation, les risques varient en fonction du produit. Certains gaz sont inflammables et explosibles, d'autres provoquent chez l'homme des brûlures et des suffocations.



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

"Ça s'est passé en 2023"

Le 31 juillet 2023, un wagon de chlorate de sodium est sorti des rails à proximité du passage à niveau à Jarrie. Le trafic ferroviaire a été interrompu sur la ligne, tous les trains reliant Grenoble à Gap ont été annulés ce jour-là. Le wagon étant intact, il n'y a pas eu de dispersion de produits chimiques dans l'environnement.



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSE ?

Vous êtes témoin d'un accident routier :



Relever le numéro sur la plaque orange à l'avant ou l'arrière du camion



S'écloigner de la zone à risque



Appeler le 18 ou le 112 et donner l'information



Dans tous les cas de figure, les consignes de sécurité sont :

Se mettre à l'abri dans un local fermé



Fermer les fenêtres, arrêter la ventilation, boucher les aérations



Ne pas fumer et éteindre toute flamme



Ne pas téléphoner

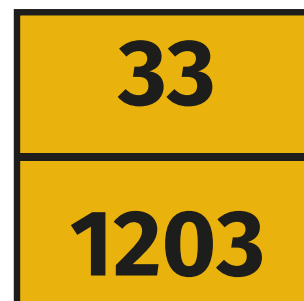


Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Écouter la radio (France bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 FM)

EXEMPLES



Code de danger :

33 - liquide très inflammable

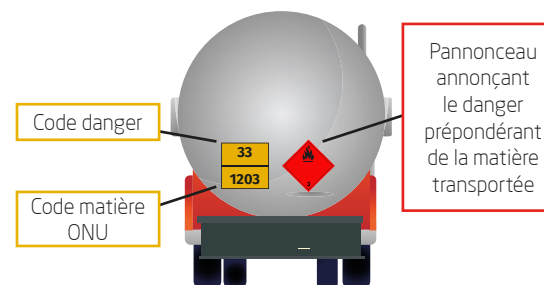
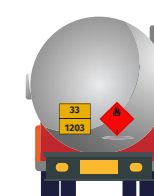
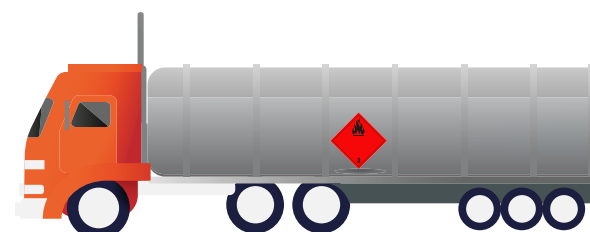
Code matière :

1203 - essence pour moteurs d'automobiles



Plaque - Etiquette de danger (classe de danger)

Classe 3 - liquides inflammables



Exemples de signalétiques sur un camion transportant des matières dangereuses

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses



Etiquette de danger



Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière



LES RUPTURES DE BARRAGE

Sept barrages ont été construits en amont de Jarrie. Ils ont pour vocation la production d'électricité. Le tableau ci-dessous indique à quelle vitesse la commune serait atteinte par chacune des vagues d'eau, en cas de rupture complète du barrage (on parle d'effacement). Ce risque reste néanmoins très faible, car les ruptures de barrage interviennent plus probablement à la première mise en eau. Un accident de ce type a eu lieu en France en 1959 au barrage de Malpasset. Les barrages font l'objet d'une surveillance étroite par leur exploitant.

SIRENE D'ALERTE

Il existe une sirène spécifique qui a pour vocation d'alerter les habitants si la rupture d'un barrage venait d'avoir lieu. Cette sirène dite « corne de brume » est testée le 1^{er} mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12h15. Il s'agit d'une alerte sonore d'une durée de deux minutes, constituée d'un son de deux secondes, séparé d'un intervalle de trois secondes. Tendez l'oreille et apprenez à la reconnaître. Un réseau de sirènes est installé dans la zone dite de « sécurité immédiate » (zone du premier quart d'heure) dans le quartier de Basse-Jarrie.



**ECOUTEZ LE
SIGNAL D'ALERTE**
en scannant
le QR Code

Nom du barrage	Temps d'arrivée de la vague à Basse-Jarrie	Hauteur maximale de la vague
Monteynard	10 à 14 min.	9 m
Grand'Maison	1 h 14	6 m
Le Sautet	1 h 30	5 m
Notre-Dame-de-Commiers	1 h 30	4 m
Le Verney	2 h	6 m
Chambon	2 h 13	6 m



QUE FAIRE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE ?

Avant l'alerte



Mémoriser le signal d'alerte « corne de brume » et les consignes pour la zone du premier quart d'heure

Pendant l'alerte



Gagner immédiatement les points hauts les plus proches (hameau des Chaberts) ou les étages supérieurs d'un immeuble



Ne pas prendre l'ascenseur, ne pas rester dans un véhicule ou près d'une fenêtre



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile

Penser à



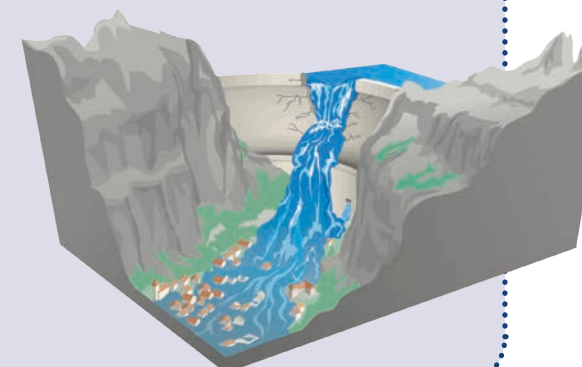
Écouter la radio et suivre les consignes (France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 FM)



Couper le gaz et l'électricité



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (son continu de 30 secondes) pour quitter les points hauts





Les élus de Jarrie se préoccupent depuis plusieurs décennies des questions de sécurité et ont mis en place des dispositifs afin de protéger les Jarrois en cas d'accident. En parallèle, les supports de communication de la commune (DICRIM, Jarrie Mag, site internet www.ville-jarrie.fr, les pages Facebook et Instagram « Ville de Jarrie », l'appli CityAll « Ville de Jarrie » et les panneaux lumineux) diffusent des messages de prévention et d'information sur les risques afin que chaque habitant puisse se prémunir et agir au mieux en cas d'accident. Ces questions sont également abordées lors des réunions publiques.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document qui regroupe tous les risques référencés dans la commune avec pour chacun d'eux une fiche « action » et des cartes définissant les périmètres de risques.



C'est un outil d'aide à la décision dans la mise en œuvre des secours pour les équipes sur le terrain. Le premier PCS date de 1994. Depuis, il est remis à jour régulièrement et la dernière actualisation date de 2023. Des exercices sont réalisés périodiquement afin que les élus et le personnel communal acquièrent et conservent les bons réflexes. Le PCS a été activé trois fois depuis 2022, en novembre 2022 lors des explosions survenues sur la plateforme chimique, en août 2023 au cours de la vigilance rouge canicule et le dernier en date, le 20 octobre 2023, suite à une coupure d'électricité impactant Basse-Jarrie et des inondations dues au ruissellement.



Les systèmes d'alerte pour la population



FR-Alert

Ce nouveau système d'alerte, complémentaire des sirènes, a été mis en place par le gouvernement afin de prévenir toute personne présente dans une zone impactée par un risque majeur (rupture de barrage, vigilance rouge pluie/inondation, etc.). Ce système ne nécessite aucune inscription, ni aucun téléchargement de votre part.

Si vous vous trouvez dans une zone concernée par un danger imminent et que vous êtes équipés d'un téléphone portable doté de la 4G ou la 5G, vous recevrez automatiquement une notification écrite accompagnée d'un signal sonore strident, même si votre portable est en mode silencieux ou en mode avion. Les téléphones d'anciennes générations dotés uniquement de la 2G ou la 3G, recevront quant à eux une alerte sous la forme d'un SMS classique.



Application CityAll

La commune s'est équipée, début 2024, d'un nouvel outil de communication à destination de la population, l'application mobile CityAll « Ville de Jarrie ». Cette nouvelle application, permet à la commune de relayer l'alerte et transmettre les consignes de sécurité lors d'événements majeurs, en temps quasi réel, remplaçant ainsi le système d'appel en masse utilisé jusqu'alors par la commune et qui présentait depuis quelque temps trop de défaillances. Dorénavant, grâce au système de notification présent sur l'application CityAll, les personnes seront tenues informées dans un délai le plus bref possible en cas de risque majeur, et ce, même si elles changent de numéro de téléphone (ce qui n'était pas le cas avec l'ancien système qui vous obligeait à signaler en Mairie tout changement de numéro).

Téléchargez
l'application
CityAll
« Ville de Jarrie »





Les exercices dans les écoles

On sait mieux réagir face à une à difficulté lorsque l'on y est préparé. C'est pourquoi chaque année, la mairie de Jarrie organise un exercice dans les écoles et participe à celui du collège. Ainsi, dès le plus jeune âge, les enfants connaissent les consignes de mise à l'abri en cas d'accident chimique.



Les autres exercices

Tous les cinq ans environ, la Préfecture organise des exercices grandeur nature afin que tous les acteurs de terrain sachent travailler ensemble en situation de crise (industriels, administration d'État, pompiers, SAMU, personnel municipal).



Cet exercice permet de simuler un Plan Particulier d'Intervention (PPI) activé lorsqu'un accident chimique dépasse les limites de l'enceinte de l'usine. Des exercices sont également organisés au sein de la mairie afin de développer les bons réflexes.



A NOTER

En cas d'alerte, les enfants scolarisés sont pris en charge et mis en sécurité par les équipes enseignantes. Suivez les consignes de ce guide et **n'allez pas chercher vos enfants avant la fin de l'alerte.**



SOLIDARITE HABITANTS

En cas de chute de neige, de grand froid ou d'épisode de canicule par exemple, **rendez régulièrement visite à vos voisins isolés** pour vous assurer qu'ils vont bien et ne manquent de rien.

Les autres moyens



MOYENS D'ALERTE OFFICIELS

- Signal national d'alerte (sirène et corne de brume)
- Sirène ARKEMA
- France 3 Auvergne Rhône-Alpes et Radio France Bleue Isère (98.2 ou 102.8 FM)



RELAIS DE L'ALERTE

- Appli Ville CityAll «Ville de Jarrie»



- Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) :
Voitures avec haut-parleurs
- Réseaux sociaux : Facebook et Instagram «Ville de Jarrie»
- Panneaux lumineux
(Louvarou, Chaberts et Gare Basse-Jarrie)



La police municipale est également dotée de véhicules avec haut-parleurs qui seront utilisés uniquement si tout danger de risque toxique est écarté. Ils circuleront alors dans les rues de la commune pour diffuser des messages à destination des habitants.

Risques industriels majeurs



MAGAZINE@FILS

*Par FR-Alert : en cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.
**Par la sirène : de nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site lesbonsreflexes.com



LES NUMEROS UTILES

Mairie de Jarrie

04 76 68 88 01
<https://www.ville-jarrie.fr/>

Police pluri communale

06 08 71 39 85

Gendarmerie de Vizille

04 76 78 98 50

Police nationale

17

SAMU

15

Sapeurs-pompiers

18 ou 112

Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler (attentat, cambriolage)

114

L'État en Isère :

<https://www.isere.gouv.fr/>

SYMBHI :

<https://symbhi.fr/>

Portail national de la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

Météo France :

<https://meteofrance.com/>

Vigilance :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Vigicrues :

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>



KIT D'URGENCE

- Lampe de poche
- Gilet jaune et sifflet
- Trousse premiers soins
- Radio à piles et piles de rechange
- Kit d'hygiène (savon, shampoing, papier toilette)
- Couverture de survie
- Habits de rechange
- Bouteilles d'eau
- Denrées non périssables
- Couteau multifonctions
- Photocopie des contrats d'assurance et des documents officiels (impôts, banque, assurances, justificatif de domicile, carte grise et si traitements, ordonnance et médicaments).
- Doubles des clés de maison, voiture
- Batteries externes, chargeurs
- Argent liquide et chéquier
- Jeux, livres





JE **M'INFORME** JE ME PROTÈGE

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS



EDITION
2024



Mairie de Jarrie
Parc du Clos Jouvin
100 montée de la Creuse
38560 JARRIE
Tél. : 04 76 68 88 01
mairie@mairie-jarrie.fr

www.ville-jarrie.fr

  **Villedejarrie**